

PAR COURRIEL

Québec, le 7 août 2019

Monsieur Richard Sirois
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e avenue Ouest, bureau A-422
Québec (Québec) G1H 6R1
Richard.sirois@mern.gouv.qc.ca

Objet : Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrielle-portuaire de Saguenay

Monsieur Sirois,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir des réponses d'ici le **13 août 2019** à midi compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Sirois, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. La politique énergétique 2030 fait état de l'intention du gouvernement d'adopter une loi « zéro charbon » en vertu de laquelle le recours à cette source énergétique serait interdit d'ici 2030, à moins qu'il ne s'accompagne d'une technologie éprouvée de séquestration des gaz à effet de serre.
 - Cette loi est-elle toujours envisagée ? Si oui, à quel moment son adoption est-elle prévue ?
2. La politique énergétique 2030 prévoit qu'en vue de sécuriser l'approvisionnement industriel en gaz naturel et de pallier la saturation des gazoducs qui alimentent le Québec, le distributeur Gaz Métro (aujourd'hui Énergir) acquière une marge excédentaire de capacité de transport équivalente à 10 % du volume de gaz naturel distribué au Québec.
 - Cette mesure a-t-elle été mise en œuvre ? Sinon, est-elle toujours en projet et à quel horizon est-elle prévue ? Quel serait le rôle de la Régie de l'énergie dans le processus d'implantation de cette mesure ?

